



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Iouri BERMOND
04 67 02 32 76

iouri.bermond@culture.gouv.fr

Références : CP0340322400018-

réf. IB/AV/2024

Centre hospitalier de Béziers

2 rue Valentin Haüy
BP 740
34525 BEZIERS CEDEX

À l'attention de M. Philippe BANYOLS

Montpellier, le 16 décembre 2024

Objet : Libération des contraintes archéologiques
Références : BEZIERS (HERAULT), UHSA - CRA - Route de Saint-Pons
CP0340322400018
Livres V du Code du patrimoine

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande par courriel du 12 décembre 2024, je vous confirme que le diagnostic archéologique réalisé par le service archéologique municipal de Béziers durant le mois de novembre 2024 sur votre projet a permis de mettre en évidence des éléments très dégradés d'un établissement rural gallo-romain, ainsi qu'un ensemble de plantation de vigne.

Sans attendre le rendu du rapport de diagnostic, vu les enjeux et délais très contraints de ce projet et au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. **Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.**

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée, conformément à l'article L.531-14 du Code du patrimoine et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Léopold MAUREL